



Contrat de mariage et biens en commun

Par **maudmend**, le **19/02/2010** à **15:02**

Bonjour,

je suis actuellement marie, sans contrat de mariage.

Mon mari et moi meme sommes sur le point d'acheter un restaurant (murs et fonds).

Nous apportons 100.000 euros en commun (dont 30.000 qui m'ont ete donne par mes parents), notre associe (mon oncle) apporte 400.000 euros.

Et la banque nous accorde un pret de 1.300.000 euros.

Mon mari va etre le gerant majoritaire et moi simple employeee.

Beaucoup de monde nous conseille de faire un contrat, en mettant le restaurant a son nom et par la suite les biens que nous acheterons au mien. Pour pouvoir etre couvert en cas de faillite.

Mes questions sont:

-Savez vous si le projet de M. Sarkozy, concernant le fait que les gerants ne seront plus saisi personnellement en cas de faillite, est sur le point de devenir une realite?

-Que mon conseillez-vous, concernant ce contrat de mariage?

Ma crainte etant que si l'on se separe, je perde tout, mon travail et les economies que j'aurai investi dans l'affaire et surtout, que si l'affaire fonctionne bien, je ne me retrouve qu'avec ma mise de depart (soit 35.000 + 30.000 de dons) alors que l'affaire aura pris de la valeur.

Merci de vos conseils,
cordialement